

Mairie de
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
(Mayenne)



Le Maire

RELEVÉ DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2021

Date de la convocation : 06/09/2021

Date d'affichage de la convocation : 06/09/2021

Date d'affichage des délibérations :

Le dix septembre deux mil vingt-et-un, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BOUCLY Laurette	BREUX Martine
DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier	ECHIVARD Laëtitia
GALVANE Michel	GUEROT Catherine	GUERVENO Pascal
HOULLIERE Vincent	JOYEAU Isabelle	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents : Emilie LAMBERT

Absents et excusés: Alain BARILLER

Pouvoirs : Alain BARILLER a donné pouvoir à Daniel VANNIER

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 19

Eric PARIZEAU est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09/07/2021

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

Budget Principal – décision modificative 04-2021

Rapporteur : Michel GALVANE

Deux parcelles sises chemin de la Boulière sont classées en zone UB (zone à urbanisation récente) au PLUi. Une demande a été faite auprès de la Régie des Eaux des Coëvrons pour l'alimentation en eau potable de la grange. S'agissant d'une extension du réseau d'adduction d'eau potable, la commune doit prendre en charge ces travaux permettant la desserte de la parcelle 743 de Mme PEAN.

Didier ECHIVARD précise que lorsque d'autres demandes émaneraient pour se raccorder sur le réseau, les futurs propriétaires devront prendre en charge le raccordement de leur immeuble au réseau public auprès de la Régie des Eaux des Coëvrons.

Le devis d'élève à 5 985,15 € TTC.

Il est nécessaire de prendre une décision modificative pour ajouter des crédits au 21531.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/ Article	Libellé	Recettes	Dépenses
023	Virement à la section d'investissement		6 000,00
Total de la décision modificative n° 2		-	6 000,00
Pour mémoire B.P.		1 566 456,36	1 094 936,00
Pour mémoire total des décisions modificatives		-	15 974,10
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 566 456,36	1 116 910,10

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article/ Opération	Libellé	Recettes	Dépenses
21531/106	Extension du réseau d'eau potable - Ch de la Boulière		6 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	6 000,00	
Total de la décision modificative n° 2		6 000,00	6 000,00
Pour mémoire B.P.		609 226,69	609 226,69
Pour mémoire total des décisions modificatives		22 975,00	22 975,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		638 201,69	638 201,69

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0



AUTORISE la modification du budget principal 2021 par la décision modificative n° 04-2021.

Téléphonie sites communaux

Rapporteur : Michel GALVANE

Plusieurs opérateurs ont été contactés afin qu'ils proposent une solution adaptée à la téléphonie des bâtiments communaux. Le standard de la mairie est toujours sur le réseau cuivre, il convient de modifier l'installation pour passer en technologie IP.




Monsieur le Maire indique que l'offre la moins-disante permet une économie annuelle de plus de 1 200,00 € HT à l'année, un déploiement en 15 jours contre plusieurs semaines pour les autres offres et un geste commercial incluant 4 mobiles X-Cover offerts qui permettra d'équiper le personnel technique et d'entretien pouvant se retrouver en situation de travailleur isolé.

		Delta annuel (HT)
Offre actuelle (ORANGE)	611,28 € HT/mois	
Offre ORANGE actualisée	578,80 € HT/mois	-389,76
Offre CORIOLIS	506,89 € HT/mois	-1252,68
Offre SFR Business	662,72 € HT/mois	617,28
Offre BOUYGUES	699,00 € HT/mois	1052,64

Il est donc proposé de retenir l'opérateur CORIOLIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

-  **DECIDE** de retenir l'opérateur CORIOLIS,
-  **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les bons de commande relatifs à la téléphonie fixes et mobiles, internet, et de location du standard,
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Participation Association des Petites Cités de Caractère à la journée des Peintres 2021

Rapporteur : Vincent HOULLIERE

L'association départementale des Petites Cités de Caractère verse tous les ans une participation visant à rembourser une partie des frais occasionnés par l'organisation de la journée des Peintres, l'association a transmis en un chèque d'un montant de 76,00 €.

Il sera proposé d'accepter cette recette et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le titre de recette correspondant à l'imputation 7488 « participations ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le ou les titres de recette correspondants.

TRAVAUX

Points sur les travaux en cours

Rapporteur : Didier ECHIVARD

- **Local de stockage John Ferremen - rue du Grenier à Sel :**
les menuiseries ont été posées, un RDV est pris avec l'architecte-conseil des PCC avec les Entreprises Chevallier et Davoust pour l'enduit et la couleur des menuiseries
- **Etang des Chauvinières :** la commune prend en charge le branchement électrique, puis le passage consuel, il sera ainsi posé dans le bâtiment : 3 néons doubles, 1 détecteur WC et 1 détecteur local technique)
- **Travaux de voirie à Chammes :** l'impasse du Closeau et la réfection de voirie route de Châtres (reprise enrobés) sont terminés
- **Rue Perrine Dugué :** la reprise du parking a été réalisée
- **Rue de Saulges :** les travaux de reprise des bordures est programmé en octobre, vraisemblablement mi-octobre en même temps que les enrobés réalisés par le Département. Une déviation sera mise en place. Une communication sera faite plus précisément dans le journal municipal et sur le site internet de la commune.
- **Chemin des Poiriers :** ce chemin avant d'être rétrocédé à la commune a été refait en totalité par la Communauté de Communes des Coëvrons.

Situation sur la reprise de la voirie du lotissement privé du portail

Rapporteur : Didier ECHIVARD

Le transfert de la voirie, des espaces communs et de l'éclairage du lotissement du portail à la commune est désormais effectif, suite à l'ordonnance rendu par le tribunal administratif de mai 2021.

Cette décision a été notifiée aux riverains fin juillet. Ils sont conviés à une rencontre le 11/09 prochain pour faire un point de situation.

Un contact est pris avec Territoire Energie Mayenne pour connaître la date de mise en service de l'éclairage public.

Ancienne crêperie - affaire DOISY de Villargènes/commune

Rapporteur : Michel GALVANE

Le délai de recours administratif contre l'arrêté expirera le 30 septembre 2021, l'avocat conseille vivement de demander des devis en amont ainsi la commune pourra faire réaliser à compter du 1^{er} octobre 2021 tous les travaux conservatoires urgents préconisés par M. CAILLAUT, expert.

ADMINISTRATION GENERALE

Comité des Fêtes Chammes – section pêche

Rapporteur : Michel GALVANE

Didier ECHIVARD, en tant que Président du Comité des Fêtes, ne prendra part ni au débat ni au vote.

Il convient d'actualiser la convention relative à la gestion du plan des Chauvinières confiée à la section Pêche du Comité des Fêtes de Chammes et d'en fixer une durée.

« Les règles de gestion que la section Pêche du Comité des Fêtes s'engage à conserver sont définies comme suit :

- M. VAUDOLON Jean-Claude est désigné référent
- Maintien de l'alevinage en poissons blancs
- Maintien de l'alevinage en truites, seulement pour l'ouverture du plan d'eau et pour la fête de la Pêche
- Maintien du conventionnement avec la structure d'hébergement (ex-VVF)

La commune conserve à sa charge l'entretien du site de l'étang des Chauvinières. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

SBEMS – rapport d'activités 2020

Ce sujet est reporté au prochain conseil municipal.

INTERCOMMUNALITE - CONSEILS COMMUNAUTAIRES, COMMISSIONS ET REUNIONS

3C – rapport d'activités 2020

Rapporteurs : Michel GALVANE

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2020 qui rend compte des actions engagées par la Communauté de Communes pour chaque secteur de compétence.

Ce rapport n'appelle pas d'observations de la part des conseillers municipaux.

3C - Environnement/service valorisation des déchets – rapport d'activités 2020

Ce sujet reporté au prochain conseil municipal, pour information, il a été transmis par mail du 20 juillet 2021

Sites Patrimoniaux Remarquables – volet paysager

Rapporteur : Michel GALVANE

La réunion publique relative au volet paysager des sites patrimoniaux remarquables de Saulges/Saint-Pierre sur Erve et Sainte-Suzanne se déroulera **le mardi 14 septembre 2021 en visio TEAMS.**

INFORMATIONS GENERALES

Dates des prochaines réunions :

Conseil municipal – vendredi 08 octobre 2021 – 20h30

Cabinet médical – point de situation

Le bureau municipal a décidé d'accorder 3 mois de loyers gratuits au Dr TARASIUC pour permettre l'installation de M. GRUDE (ce qui équivaut à 1 972 €)

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Il est fait état des décisions suivantes :

Date	N° d'ordre	Objet
<p>12/07/2021 Délibération 2020-062 du 11 septembre 2020 – alinéa 15</p>	<p>2021-027</p>	<p>Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain – parcelles B 823, située 4 place de l'Eglise à Chammes – M. et Mme SAUVAGE Paul Le Maire, par délégation du Conseil municipal a décidé <u>de ne pas préempter</u> ce terrain situé en zone UA du PLUi</p>
<p>12/07/2021 Délibération 2020-062 du 11 septembre 2020 – alinéa 15</p>	<p>2021-028</p>	<p>Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain – parcelle B 824, située 4 chemin de la Motte à Chammes – Consorts PLUMAS Le Maire, par délégation du Conseil municipal a décidé <u>de ne pas préempter</u> ce terrain situé en zone UB du PLUi</p>
<p>26/07/2021 Délibération 2020-062 du 11 septembre 2020 – alinéa 15</p>	<p>2021-029</p>	<p>Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain – parcelle C 608, 609, 610 et 611, situées 20 rue de la Libération – Mme LOUVEAU Marcelle Le Maire, par délégation du Conseil municipal a décidé <u>de ne pas préempter</u> ce terrain situé en zone UA du PLUi</p>
<p>24/08/2021 Délibération 2020-062 du 11 septembre 2020 – alinéa 15</p>	<p>2021-030</p>	<p>Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain – parcelle E 672, située 1 impasse des Chênes –M. et Mme PAPION Joseph Le Maire, par délégation du Conseil municipal a décidé <u>de ne pas préempter</u> ce terrain situé en zone UB du PLUi</p>

La séance du vendredi 10 septembre 2021 est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance,
Eric PARIZEAU

Le Maire,
Michel GALVANE